

CD260123-81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 23 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt trois janvier à 10h00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. R. CASTETS, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, M. B. DESENLIS, Mme C. DUCARROUGE, Mme C. DUMONT, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. V. GOUANELLE, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme P. MARROCQ, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme C. SARNIGUET, Mme L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. F. DUPOUEY, Mme I. TINTANE.

Procurations : Mme C. DEJEAN-DUPEBE à M. C. BONNE, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES, Mme I. TINTANE à M. V. GOUANELLE.

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Départemental décide :

Conformément aux dispositions des articles L3312-1 et D3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2026, sur la base du rapport joint à la présente délibération.

Philippe DUPOUY



**Président
du Conseil Départemental du Gers**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **23 JAN. 2026**

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le **23 JAN. 2026**